

## **Demande de quota au Programme d'aide à la relève**

*(Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, art. 20.1, annexe 2.1)*

---

### **SECTION 1 – IDENTIFICATION**

**Candidat** (personne physique qui se qualifie comme relève)

---

Nom complet

---

Adresse

---

Téléphone

---

Adresse courriel

**Titulaire demandeur de la relève avicole**

V –

---

Quota n°

---

Nom du titulaire

---

Adresse du titulaire

---

Nom du représentant autorisé de la personne morale ou de la société

### **SECTION 2 – ATTESTATION DU TITULAIRE**

(Veuillez cocher l'énoncé applicable)

**J'atteste que l'entreprise du titulaire sera exploitée par :**

Moi personnellement (*entreprise individuelle, ex. : travailleur autonome*)

OU

Une société par actions (*compagnie*)

OU

Une société en nom collectif (*s.e.n.c.*)

**J'atteste que l'entreprise du producteur :**

- A et aura son siège et principal établissement dans la province de Québec;
- A et aura comme copropriétaire, actionnaire ou associé une personne qui la qualifie comme relève pendant toute la durée du prêt attribué aux termes du programme et qui respecte la détention de quota minimale prévue ci-après;
- L'entreprise n'a pas bénéficié d'un programme d'aide à la relève à la suite d'une demande acceptée au cours des 20 années précédentes;
- Aucun propriétaire, actionnaire ou associé de l'entreprise n'a qualifié une autre entreprise avicole ou bénéficié personnellement d'un programme d'aide à la relève offert par les Éleveurs de volailles du Québec, à la suite d'une demande acceptée au cours des 20 années précédentes;
- Est et demeurera propriétaire d'une exploitation ou locataire d'un poulailler loué en vertu d'un bail à long terme conforme à l'article 4.2 dont la superficie est suffisante pour y produire en totalité son quota. Lorsque cette superficie est insuffisante, l'entreprise s'engage à ce qu'un projet d'agrandissement ou de construction soit complété dans les 13 périodes suivant l'attribution.

**SECTION 3 – ATTESTATION DU CANDIDAT**

(personne physique qui se qualifie comme relève)

(Veuillez cocher l'énoncé qui s'applique, « j'ai une formation académique... » ou « je possède une expérience agricole... »)

J'ai une formation académique reconnue comme étant de niveau 1 ou 2 selon l'annexe 1 du Programme d'appui financier à la relève agricole de la Financière agricole du Québec

OU

Je possède une expérience agricole, à savoir j'ai travaillé comme travailleur agricole durant au moins 5 ans et j'ai eu pour fonction d'effectuer les principales tâches reliées à une production avicole pour laquelle un système national de gestion de l'offre a été ou est en vigueur.

**J'atteste que :**

- Je n'ai jamais bénéficié d'un programme d'aide à la relève, ou de démarrage, offert par les Éleveurs de volailles du Québec, directement ou indirectement;
- Je suis âgé d'au moins 18 ans et d'au plus 40 ans l'année de dépôt de la présente demande ou d'au plus 42 ans pour l'année 2026;
- Je suis domicilié au Québec;
- Je suis citoyen canadien ou je détiens le statut de résident permanent et m'engage à maintenir tel statut durant toute la durée du prêt;
- Je détiens au moins 20 % des parts de l'entreprise et je détiens ou je suis réputé détenir un quota d'au moins 300 m<sup>2</sup> aux termes des sous paragraphes a) et b) du paragraphe 1° ou des paragraphes 2° ou 5° de l'article 14 du Règlement dans l'entreprise que je qualifie, et m'engage à maintenir telle détention minimale;
- J'ai mon domicile dans un rayon d'au plus 25 km de l'exploitation et m'engage à le maintenir pendant la durée du prêt de quota;
- Je participe activement à la production avicole de l'entreprise du producteur que je qualifie et je m'engage à maintenir cette situation durant toute la durée du prêt.

## **SECTION 4 – GÉNÉRALITÉS**

### **Je reconnais que :**

- Les Éleveurs de volailles du Québec peuvent demander des preuves ou des renseignements supplémentaires en complément de cette attestation;
- Le quota prêté ne peut être loué à un autre producteur que suivant une autorisation accordée par les Éleveurs conformément à l'article 5.1 ou à la section 0.1 du chapitre III. Autrement, le producteur peut demander aux Éleveurs de verser au plus 25 % de son quota à la réserve générale;
- En cas de déclaration fautive ou mensongère ou de contravention à l'article 22.5 du Règlement, le quota prêté sera retiré et le producteur ne sera plus admissible aux programmes d'aide à la relève ni d'aide au démarrage;
- Sous réserve du seuil de détention minimal de 300 m<sup>2</sup>, le quota prêté sera réduit par tranches de 50 m<sup>2</sup> si je diminue en deçà de 600 m<sup>2</sup> le quota que je détiens ou le quota que je suis réputé détenir aux termes des sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° ou des paragraphes 2° ou 5° de l'article 14 du Règlement dans l'entreprise que je qualifie;
- Le quota prêté sera d'au plus 150 m<sup>2</sup> si l'entreprise que je qualifie est ou devient locatrice ou locataire à long terme d'une exploitation ou d'un poulailler aux termes d'un bail conforme à l'article 4.2 à moins que je ne puisse démontrer que :
  - l'entreprise que je qualifie était locatrice ou locataire à long terme d'une exploitation ou d'un poulailler le 27 avril 2026; et que
  - à cette date, je :
    - détenais au moins 20 % des parts de l'entreprise; et
    - détenais ou étais réputé détenir aux termes des sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° ou des paragraphes 2° ou 5° de l'article 14 un quota d'au moins 300 m<sup>2</sup>.

Le prêt sera ajusté à la hausse si l'entreprise cesse d'être locatrice ou locataire à long terme d'une exploitation ou d'un poulailler aux termes d'un bail conforme à l'article 4.2 avant que je n'aie atteint 41 ans;

- Lorsque j'aurai atteint 41 ans ou si le prêt de quota est réduit conformément aux dispositions des articles 22 et 22.0.1, celui-ci ne pourra plus être augmenté;
- Lorsque j'aurai atteint l'âge de 65 ans, les Éleveurs reprendront le prêt de quota, à moins que celui-ci ait préalablement été transféré conformément aux règles prévues à la sous-section 2 de la section 3 du chapitre 1 du Règlement.

**Je joins à la présente demande, les documents dans l'ordre suivant :**

- Une copie de mon permis de conduire (recto-verso)
- Une preuve de ma citoyenneté canadienne ou de ma résidence permanente (exemple : copie de mon passeport canadien ou attestation du statut de résidence émise par l'Agence du revenu du Canada)

- Mon diplôme et mon dernier relevé de notes  
OU, les documents ci-dessous :
- Une preuve d'emploi ou une attestation de l'employeur et  
**Pour mes 5 années d'expérience, classés par année :**
- Relevés T-4 ou relevés 1
- Avis de cotisation
- Déclarations de revenus

**Si le candidat au Programme se qualifie par une entreprise :**

- a. Dans le cas d'une société par actions, les documents suivants, complets et à jour :
  - le registre des actionnaires
  - le registre des valeurs mobilières
- b. Dans le cas d'une société en nom collectif :
  - le contrat de société

#### **SECTION 5 – DÉCLARATION ASSERMENTÉE DU PRODUCTEUR**

(articles 11 et 11.1 du Règlement et annexes 1.1 et 1.2)

**Le représentant autorisé du producteur atteste que :**

La dernière déclaration assermentée du producteur produite auprès des Éleveurs est datée du \_\_\_\_\_ et les attestations assermentées de chacun de ses actionnaires ou associés, le cas échéant, sont à jour et les informations qu'elles contiennent sont vraies et complètes.

#### **SECTION 6 – DÉCLARATIONS ASSERMENTÉES DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ DU PRODUCTEUR TITULAIRE ET DU CANDIDAT**

J'atteste que tous les renseignements fournis sont vrais et complets. Je transmets avec cette demande les documents nécessaires et j'autorise les Éleveurs de volailles du Québec à vérifier l'exactitude des informations fournies.

**Signature du représentant autorisé du producteur :**

\_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signé à : \_\_\_\_\_

Affirmé solennellement devant moi à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Localité Jour/Mois/Année

Commissaire à l'assermentation pour le Québec  Avocat  notaire ou  autre : \_\_\_\_\_

**Nom du commissaire à l'assermentation** \_\_\_\_\_  
en lettres moulées

**Signature du commissaire à l'assermentation :** \_\_\_\_\_

Numéro du commissaire à l'assermentation : \_\_\_\_\_

---

**Signature du candidat :** \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signé à \_\_\_\_\_

Affirmé solennellement devant moi à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Localité Jour/Mois/Année

Commissaire à l'assermentation pour le Québec  Avocat  notaire ou  autre : \_\_\_\_\_

**Nom du commissaire à l'assermentation** \_\_\_\_\_  
en lettres moulées

**Signature du commissaire à l'assermentation :** \_\_\_\_\_

Numéro du commissaire à l'assermentation \_\_\_\_\_

L'affirmation solennelle doit être reçue et signée par une personne habilitée à recevoir les serments. Si cette personne n'est pas avocat ou notaire, inscrire son numéro de commissaire à l'assermentation. **Vous devez signer votre demande de prêt d'aide à la relève en présence du commissaire à l'assermentation.**

LA PRÉSENTE DEMANDE DOIT ÊTRE DÉPOSÉE ENTRE LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE ET LE 31 JANVIER